

L'an deux mille vingt deux, le 4 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, le **mardi 4 octobre 2022 à 14h30**, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 12 septembre 2022

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Véronique HAMMERER, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Jean-Michel RIGAL, Mr Louis CAVALEIRO

Etaient présents en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT, Mr Jean PROU, Mr Rémi JUSTINIEN

Absents représentés : Mr JACKY BOTTON, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Cyril PENAUD, pouvoir à Mme Françoise de ROFFIGNAC

Excusés : Mr Henri SABAROT, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Vincent BARRAUD

Etaient également présents : Mme Nathalie BRICHE du département de la Gironde, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 16

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 2022-04-50

**Création d'un contrat de projet , poste non permanent, pour l'animation du Plan Paysage
« Embouchure de l'Estuaire »**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 portant approbation du plan de gestion du bien culturel inscrit au Patrimoine Mondial n°1625 « Le phare de Cordouan »

Vu le plan de gestion du phare de Cordouan et la fiche action 2.4.1 « Mise en place d'un plan paysage à l'échelle des communes de la zone tampon

Vu l'avis favorable du Ministère de la Transition Ecologique sur la candidature du SMIDDEST à l'appel à projets 2022 « Plans de paysage » ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. de créer, sous réserve de la labellisation du Plan Paysage « Embouchure de l'Estuaire » par le Ministère de la Transition Ecologique, suite à l'Appel à Projet sus-nommé, un contrat de projet d'animateur Plan Paysage à compter du 1^{er} janvier 2023, poste non permanent de catégorie A à temps complet pour une durée minimale d'un an pour réaliser le projet idoine;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce poste et au recrutement afférant ; la rémunération s'effectuera en référence à la grille des ingénieurs territoriaux, dépense imputée au Budget Annexe Cordouan ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions pour le poste auprès des différents partenaires financiers ;

Article 4. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 4 octobre 2022.

La Présidente

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 Rue St Simon - 33390 BLAYE
05 57 42 78 76 - contact@smiddest.fr
Siret : 453 086 10 00058

Françoise de Roffignac

La secrétaire de séance



Célia MONSEIGNE

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.